

INITIATIVE CULTURELLE
LOUISIANE-NOUVEAU-BRUNSWICK

2022-2023

RAPPORT PHASE 1



Photo : Plantation Laura



JUIN 2023

Ministère du Tourisme, du
Patrimoine et de la Culture

gnb.ca/culture

Table des matières

INTRODUCTION	3
APERÇU DE L'INITIATIVE.....	4
COMPREHENSION DES PRINCIPES GENERAUX.....	5
PRIORITES DEFINIES ET ETUDIEES.....	7
Priorités retenues	7
Autres priorités envisagées par le groupe de travail.....	10
PRINCIPALES RENCONTRES AVEC LES INTERVENANTS.....	14
Délégation au Festival International de Louisiane	14
Visite de la ministre Scott-Wallace en Louisiane	15
Première table ronde de l'initiative culturelle	16
PROJETS CULTURELS REALISES DURANT LA PHASE I	17
Échanges entre le Louisiana Book Festival et le Festival Frye	17
Présence du Pavillon Acadie en Louisiane	17
Échange entre le Festival acadien de poésie et l'Université de Louisiane à Lafayette	18
Tournée littéraire de Bouton d'or Acadie dans les écoles de Louisiane	19
Projet « Une école, un artiste : volet international ».....	19
SUCCE ET DEFIS RENCONTRES.....	21
Réussites et opportunités	21
Obstacles et pistes d'amélioration.....	23
PROCHAINES ETAPES	26
LISTE D'INTERVENANTS EN ARTS, CULTURE ET PATRIMOINE	27
ANNEXES	29

Introduction

Ce présent rapport donne un aperçu des tâches à réaliser dans le cadre du protocole d'entente entre l'État de la Louisiane et la province du Nouveau-Brunswick, signé en vue de promouvoir les avantages réciproques dans le domaine des relations culturelle grâce au lancement d'une initiative culturelle entre les deux juridictions.

Une première présentation de l'initiative culturelle entre la Louisiane et le Nouveau-Brunswick a eu lieu en août 2019, à l'occasion du sixième Congrès mondial acadien, organisé à Moncton. Le Gouvernement du Nouveau-Brunswick souhaitant signer un nouveau plan d'action sur cinq ans avec l'État de la Louisiane, il a été convenu de s'inspirer de l'initiative culturelle avec l'État du Maine, signée en 2010, afin de pouvoir répondre aux objectifs du plan d'action en matière de culture.

La mise en place d'une initiative culturelle a été saluée par plus d'une trentaine de participants du Nouveau-Brunswick et de la Louisiane, toutes disciplines artistiques confondues. Un premier déplacement officiel du Gouvernement du Nouveau-Brunswick en Louisiane a eu lieu en octobre, à l'occasion des Festivals acadiens et créoles de Lafayette. Plusieurs rencontres virtuelles ont ensuite été organisées entre des organismes et artistes des deux territoires, en mettant l'accent sur quatre disciplines clés : les arts littéraires, les arts de la scène (musique, théâtre et danse), les arts visuels, ainsi que le patrimoine.

Il était prévu d'organiser une signature officielle de l'initiative culturelle à Lafayette l'année suivante, mais la pandémie de COVID-19 a décalé de deux ans les démarches entreprises en vue de signer cette entente, les déplacements à l'international ayant été rendus très difficiles entre mars 2020 et mars 2022.

Un déplacement en Louisiane a été effectué en avril 2022 afin de préparer une signature de l'entente en octobre. Si les démarches ont finalement duré plus de trois ans, la volonté des organismes néo-brunswickois et louisianais pour collaborer sur des projets artistiques et culturels reste intact.

Arts Culture NB souhaite remercier sincèrement le CODOFIL (Conseil pour le développement du français en Louisiane), ainsi que tous les organismes et artistes qui ont manifesté leur intérêt vis-à-vis de l'initiative culturelle. Ce rapport couvrira principalement les activités effectuées depuis la relance officielle des discussions en mars 2022, mais les rencontres organisées en amont ainsi que les discussions qui ont continué durant la pandémie de COVID-19 restent la pierre angulaire qui a permis d'assurer la signature de cette entente.

Aperçu de l'initiative

Le lieutenant-gouverneur de Louisiane, Billy Nungesser, et la ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture du Nouveau-Brunswick, Tammy Scott-Wallace, ont signé un protocole d'entente le 13 octobre 2022 au Capitol Park Museum, à Bâton-Rouge (Louisiane). Dans le cadre de cette entente, les deux parties ont convenu d'établir une initiative culturelle Louisiane-Nouveau-Brunswick en acceptant d'assumer conjointement les tâches suivantes :

1. Faire l'inventaire des liens culturels, artistiques et patrimoniaux existants entre la Louisiane et le Nouveau-Brunswick ;
2. Identifier les différences et les similitudes entre les activités économiques et les partenaires du domaine de la création au Nouveau-Brunswick et en Louisiane afin de propager les initiatives réussies ;
3. Explorer les pratiques exemplaires qui pourraient favoriser les partenariats entre les sites patrimoniaux et les musées du Nouveau-Brunswick et de la Louisiane ;
4. Examiner toute modalité destinée à faciliter les activités transfrontalières pour les artistes, les interprètes, les institutions et les entreprises du domaine de la création ;
5. Analyser les besoins de perfectionnement professionnel dans les activités patrimoniales et culturelles dans les deux juridictions avec les établissements d'enseignement.

Le protocole d'entente mentionne également le Congrès mondial acadien, qui illustre parfaitement l'importance des échanges culturels transfrontaliers entre le Nouveau-Brunswick et la Louisiane. Cet événement, organisé tous les cinq ans depuis 1994, est un festival de culture acadienne et cadienne, qui a pour objectif de rassembler les Acadiens répartis aux quatre coins du monde. Ces retrouvailles donnent lieu à des spectacles, conférences et rassemblements familiaux.

La prochaine édition du Congrès mondial acadien se déroulera en août 2024 dans les régions de Clare et d'Argyle, en Nouvelle-Écosse. Il est prévu que le Gouvernement du Nouveau-Brunswick et l'État de Louisiane signe un nouveau plan d'action, qui couvrira les années 2024 à 2029. Une importante délégation louisianaise sera présente, et les tâches du protocole d'entente devront tenir compte de l'envergure de cette manifestation.

Une première rencontre sur le protocole d'entente a été organisée de manière virtuelle par Arts Culture NB le 17 avril 2023. Vingt-deux-personnes ont participé à cette téléconférence. Cette réunion a permis de commencer la collecte d'informations pour ce présent rapport, et a permis de renseigner les parties intéressées sur les directives du protocole ainsi que sur les autres initiatives internationales pertinentes, en particulier celle signée avec l'État du Maine – et qui a elle aussi souffert de la fermeture des frontières durant la pandémie de COVID-19.

Compréhension des principes généraux

Dans le cadre du protocole d'entente, les deux parties conviennent que le développement de relations culturelles favorise les bonnes relations diplomatiques et profite à l'ensemble du pays. L'échange international des arts et de la culture étend ses avantages aux secteurs civils et économiques, et a autant d'importance que le commerce de marchandises ou l'échange de travailleurs qualifiés. La formation d'alliances avec des partenaires régionaux, nationaux et internationaux en vue d'un sain échange d'éléments de création enrichira les collectivités, contribuera à leur croissance économique, favorisera l'éducation, l'inspiration et le divertissement.

Les liens qui unissent le Nouveau-Brunswick à la Louisiane trouvent leur origine à l'époque du Grand Dérangement, une période durant laquelle la majorité des Acadiens qui vivaient sur les territoires actuels de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard ont été déportés par les Britanniques. Si ces derniers ne les ont pas envoyés directement en Louisiane, bon nombre d'Acadiens sont attirés par cette colonie française. Un premier groupe d'Acadiens s'y établirent en 1765, après une tentative échouée de s'installer à Saint-Domingue ; ils finirent par occuper un territoire aujourd'hui connu sous le nom d'Acadiane, qui englobe la majeure partie du sud-ouest de la Louisiane.

Les relations entre les Acadiens et leurs « cousins » cadiens ne se sont jamais détériorées au fil du temps. La publication en 1865 du poème *Évangéline* par le poète américain Henry W. Longfellow est ainsi considéré comme la première œuvre littéraire sur la déportation des Acadiens ; le personnage est ainsi devenu emblématique aussi bien en Acadie qu'en Acadiane.

Le développement du tourisme culturel durant les dernières décennies, notamment grâce à la démocratisation du transport aérien, profite énormément aux communautés acadiennes et cadienne. On peut définir le tourisme culturel comme une forme de tourisme axé sur la découverte et l'exploration des différentes manifestations culturelles d'une destination ; qui met l'accent sur l'immersion dans la culture locale, l'histoire, les traditions, l'art, l'architecture et d'autres aspects artistiques et patrimoniaux ; il offre aux voyageurs l'opportunité de vivre une expérience authentique en entrant en contact direct avec la population locale et en participant à des activités culturelles spécifiques.

Les activités liées au tourisme culturel peuvent inclure la visite de musées, de monuments historiques, de festivals et de spectacles culturels, de dégustations culinaires, de démonstrations artisanales, de cours de cuisine traditionnelle, de séjours chez l'habitant, de randonnées à travers des paysages culturels, et bien plus encore. De nombreuses régions du monde se sont engagés à développer et à promouvoir le tourisme culturel en tant que moyen de préserver et de valoriser leur patrimoine culturel unique. C'est le cas pour les cultures acadiennes et cadiennes ; le développement d'événements culturels qui leur sont propres, comme le Congrès mondial acadien et le Grand réveil acadien, ont en outre aidé à rassembler et à resserrer les liens entre ces deux communautés très proches culturellement, malgré un éloignement géographique de plusieurs milliers de kilomètres.

Il est nécessaire de prendre en considération le fait de favoriser le développement de projets culturels entre le Nouveau-Brunswick et la Louisiane peut être basé sur sept principes généraux :

1. L'établissement de partenariats

L'essence même d'un échange, qu'il soit culturel ou autre, consiste à établir des partenariats solides entre les différentes parties impliquées, qu'il s'agisse d'organismes, d'institutions, d'artistes ou de communautés locales. Ces partenariats permettent de créer des liens durables et mutuellement bénéfiques.

2. La compréhension des contextes culturels

Il est essentiel de comprendre les contextes culturels spécifiques du Nouveau-Brunswick et de la Louisiane. Cela comprend la connaissance des traditions, des pratiques artistiques, des langues, de l'histoire et des enjeux sociaux propres à chaque région. Une compréhension approfondie de ces contextes favorise la sensibilité culturelle et facilite les collaborations entre les deux parties.

3. La valorisation de la diversité

La diversité culturelle est un élément clé dans le développement de projets culturels. Il est important de reconnaître et de valoriser la richesse des différentes expressions culturelles présentes au Nouveau-Brunswick et en Louisiane. Les projets doivent être inclusifs et donner la possibilité aux voix et aux perspectives diverses de s'exprimer.

4. L'échange et le partage des connaissances

Les projets culturels ont souvent comme élément central la mise en place d'échanges et de partage de connaissances entre les communautés. Cela peut se faire à travers des ateliers, des résidences d'artistes, des conférences, des expositions ou toute autre forme d'activité qui favorise la transmission des savoirs et la création de nouvelles collaborations.

5. L'engagement communautaire

Les projets culturels ont un impact significatif sur les communautés locales. Il est important d'impliquer les communautés dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des projets. Cela favorise la participation active des membres de la communauté, renforce leur fierté culturelle et contribue à la durabilité des initiatives.

6. La durabilité financière

Le développement de projets culturels nécessite des ressources financières adéquates. Il est important de mettre en place des stratégies de financement durables pour assurer la viabilité à long terme des projets. Cela peut inclure la recherche de subventions, de partenariats avec le secteur privé ou la création de mécanismes de financement participatif.

7. L'évaluation constante

L'évaluation régulière des projets culturels permet d'en mesurer l'impact et d'identifier les points forts ainsi que les axes d'amélioration. Il est essentiel d'apprendre des expériences passées et d'ajuster les approches en fonction des leçons apprises.

Priorités définies et étudiées

Une liste de priorités, largement inspirée de celles mises en œuvre avec l'initiative culturelle avec l'État du Maine, a été proposée aux participants néo-brunswickois et louisianais. L'objectif était de sélectionner une dizaine d'actions à considérer comme priorités pour le bon fonctionnement de l'initiative culturelle entre la Louisiane et le Nouveau-Brunswick. Ces priorités seront revues tous les deux ans, afin de s'assurer que les rencontres et projets mis en œuvre par les organismes des deux territoires répondent aux besoins de chacun.

Priorités retenues

Sur les cinquante priorités initialement proposées, treize ont particulièrement retenu l'attention des participants à la première table ronde. Il est donc recommandé que le Nouveau-Brunswick et la Louisiane se concentrent dans un premier temps sur les priorités suivantes :

A. Créer un fonds de voyage pour les personnes qui participent à des rencontres transfrontalières pertinentes

Les déplacements sont une composante-clé pour assurer le maintien des bonnes relations entre les deux territoires. Si l'importance de la création d'un fonds de voyage a toujours été considéré comme important, cette priorité est devenue essentielle avec l'explosion des prix des frais de déplacement, et en particulier du transport aérien : le prix des billets d'avion a pratiquement doublé en l'espace d'une année, justifié tantôt par l'inflation, tantôt par la hausse de la demande, tantôt par le manque de main d'œuvre disponible, tantôt par la suppression de liaisons aériennes et le retrait de compagnies aériennes de certains aéroports (en particulier au Nouveau-Brunswick).

B. Concevoir un nouveau mécanisme de financement pour les projets culturels

Il est crucial d'élaborer un mécanisme de financement pour stimuler et soutenir les projets culturels transfrontaliers. A l'heure actuelle, par exemple, le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la culture permet à des organismes d'obtenir du financement pour des projets culturels à l'international par le biais de la composante Exportation du Fonds d'initiatives stratégiques ; le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick, quant à lui, permet de financer les projets au niveau des artistes individuels. Comme le Nouveau-Brunswick finance davantage ces projets, la Louisiane doit trouver d'autres sources de financement afin d'être un partenaire de plein droit et d'avoir une relation fondée sur une juste réciprocité.

C. Améliorer la communication avec les consulats, les ambassades, etc.

Les consulats et ambassades sont une ressource essentielle, à la fois pour obtenir des informations à jour sur les formalités douanières, mais aussi pour développer un réseau de contacts qui pourrait favoriser les échanges entre nos deux territoires. En ce qui concerne les services consulaires, le Canada ne dispose pas de consulat en Louisiane, le plus proche se trouvant à Dallas ; les États-Unis n'ont pas de consulat au Nouveau-Brunswick ou dans les Maritimes, le plus proche se situe dans la ville de Québec.

D. Dresser une liste de personnes-ressources à joindre en cas de problème aux frontières

Devant la complexité croissante des démarches liées au transport des personnes et des biens entre le Canada et les États-Unis, il est nécessaire de développer un réseau permettant de réagir de manière prompte et efficace quant aux difficultés éventuelles rencontrées aux postes frontaliers. Approcher les courtiers en douane agréés serait une première étape afin de jauger quels seraient les contacts à développer.

E. Intégrer des initiatives culturelles aux rencontres internationales existantes

Il existe déjà de nombreuses rencontres internationales impliquant le Canada et les États-Unis, qu'elles soient d'ordre politique, économique, culturelle ou autre. Dans un premier temps, il serait nécessaire de dresser un inventaire de ces rencontres, en se concentrant principalement sur celles qui se déroulent au Nouveau-Brunswick ou en Louisiane, et d'en cibler quelques-unes qui seraient pertinentes quant à l'intégration de rencontres portant sur le développement de liens culturels. Un exemple est le Congrès Mondial Acadien, dont la prochaine édition aura lieu en Nouvelle-Écosse en août 2024.

F. Créer des ressources Web sur le processus transfrontalier

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick dispose actuellement d'une liste de ressources permettant de détailler le processus transfrontalier entre la province et l'État du Maine. Cette page n'a pas été mise à jour depuis la pandémie de COVID-19, et devrait en outre être adaptée à la Louisiane, qu'il s'agisse de lister les différents visas disponibles ou de donner des précisions sur le transport d'objets d'art de l'autre côté de la frontière.

G. Améliorer les possibilités transfrontalières offertes aux artisans et aux artistes traditionnels

L'artisanat est un secteur-clé en ce qui concerne l'exportation culturelle ; la discipline dispose d'ailleurs d'une structure experte dans ce domaine. L'Alliance Métiers d'art (Craft Alliance) est une association commerciale pan-atlantique qui représente le secteur des métiers d'art au Canada atlantique. Forte de plusieurs expériences aux États-Unis, en particulier à la Sculpture Objects Functional Art and Design fair de Chicago, l'organisme basé à Halifax est le mieux habilité pour explorer le potentiel d'un développement de projets entre les marchés du Nouveau-Brunswick et de la Louisiane. Des discussions pourraient avoir lieu avec la Louisiana Crafts Guild, qui dispose d'une antenne à Lafayette.

H. Établir un réseau pour le partage d'information entre les dirigeants

Il convient de mettre sur pied une structure de communication qui favorisera la création, la croissance et la pérennité d'un réseau culturel robuste. Cette composante est la clé de voûte pour améliorer l'échange d'information culturelle entre les deux territoires. Le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture est actuellement à la recherche d'une plateforme qui lui permettrait d'établir des communications aisées avec la Louisiane, tout en mettant en place un système identique pour les autres partenariats dans lequel des discussions similaires sont nécessaires (Maine et France, par exemple). Il sera primordial de trouver un outil qui sera accessible par tous les partenaires, et dont les coûts de maintenance seront minimaux.

I. Explorer les possibilités de résidences de création transfrontalières

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick dispose actuellement d'un programme de résidence de création avec la province du Québec. Dans le passé, artsnb disposait de programmes similaires avec la province du Manitoba et l'État du Maine. Devant l'intérêt grandissant des artistes de réaliser des résidences de création transfrontalières, il convient au Conseil des arts du Nouveau-Brunswick et à la Louisiana Division of the Arts de discuter ensemble afin de vérifier la pertinence de créer un programme similaire entre les deux juridictions. Il conviendra également de dresser une liste des lieux de résidence d'artistes au sein de chaque territoire, afin que les artistes puissent identifier plus facilement une structure propice au développement de leur projet de création.

J. Encourager les autorités régionales à promouvoir une réforme du processus transfrontalier

Il est nécessaire d'examiner la manière dont on peut simplifier et rationaliser les processus transfrontaliers pour les artistes, les organismes artistiques et les industries culturelles. La principale difficulté à l'heure actuelle est liée aux formalités administratives, qui sont lentes et coûteuses. À la suite de premières discussions avec la Louisiane, il avait été décidé d'encourager les autorités à inclure l'obtention d'un quota de visas pour les artistes dans l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM). Ces discussions ont été mises sur pause à la suite de l'écllosion de la pandémie de COVID-19, et l'ACEUM est finalement entré en vigueur en juillet 2020. Il est recommandé de poursuivre ces discussions, tout en se rapprochant de provinces et d'États qui rencontreraient le même type de défis (la Colombie-Britannique avec Washington, l'Ontario avec le Michigan et New York, etc.). Cette priorité fait également partie des priorités de l'initiative culturelle signée entre le Nouveau-Brunswick et le Maine.

K. Appuyer les festivals des arts transfrontaliers à la grandeur de la province et de l'État

Il existe aussi bien au Nouveau-Brunswick qu'en Louisiane des festivals de prestige, dont la réputation dépasse les frontières. Certains d'entre eux travaillent déjà ensemble pour échanger des artistes ; ainsi, par exemple, le Festival international de Louisiane à Lafayette inclut des artistes du Nouveau-Brunswick dans sa programmation chaque année. Il est donc vital d'encourager les festivals, toutes disciplines artistiques confondues, à développer leur programmation afin de mettre en valeur la richesse qu'apporte les échanges d'artistes entre le Nouveau-Brunswick et la Louisiane. Il faut identifier les festivals qui seraient les plus aptes à développer ce type d'échanges, idéalement en les mettant en relation avec un festival similaire situé dans l'autre territoire.

L. Créer et financer des stages francophonisants pour les partenaires louisianais

L'usage du français en Louisiane étant réservé principalement à la sphère scolaire, la création et le financement de stages francophonisants permettrait aux Louisianais de faire l'expérience du français dans des contextes professionnels en dehors de la salle de classe. Avec le CODOFIL et d'autres partenaires louisianais, il faudrait réfléchir aux domaines, tels que le tourisme, les arts et la culture, qui pourraient bénéficier de la formation d'une main d'œuvre francophone et créer une structure de recrutement et de financement du côté louisianais et une structure d'accueil et d'encadrement du côté néo-brunswickois.

M. Explorer les possibilités de partenariats transfrontaliers en matière d'éducation

Il pourrait exister davantage de collaborations transfrontalières dans le domaine de l'éducation entre des établissements néo-brunswickois et louisianais. Il existe déjà, par exemple, des échanges entre l'Université de Moncton et l'Université de Louisiane à Lafayette. Il serait pertinent d'encourager ce type de partenariats et à les élargir à la fois à d'autres universités (Université d'État de Louisiane, Université de Tulane, etc.), mais également favoriser les rapprochements avec les écoles élémentaires et secondaires, particulièrement les écoles louisianaises proposant un programme d'immersion en français.

Autres priorités envisagées par le groupe de travail

Dix-sept autres priorités ont reçu de l'intérêt de la part d'au moins un des participants du premier groupe de travail. Si ces actions ne sont pas actuellement considérées comme une priorité, elles pourraient l'être à l'avenir. En outre, certaines de ses actions pourraient être incluses dans l'une ou plusieurs des priorités actuellement retenues. Il est donc recommandé que la Louisiane et le Nouveau-Brunswick reste ouverts à la mise en place d'une ou plusieurs de ces priorités durant la prochaine phase de l'initiative culturelle.

A. Établir un sommet annuel pour le partage d'information

La tenue d'un sommet annuel des principaux intervenants culturels néo-brunswickois et louisianais permettrait de partager de l'information, qu'il s'agisse de réflexions sur des priorités de l'initiative culturelle, de la mise en place de projets transfrontaliers, ou de l'échange de meilleures pratiques. Ce sommet pourrait avoir lieu en même temps qu'un salon culturel établi, comme les Festivals acadiens et créoles à Lafayette ou la Francofête en Acadie à Dieppe. Ce sommet pourrait également être organisé de manière virtuelle en raison des coûts liés au transport.

B. Examiner les projets d'échange artistique au niveau de la province et de l'État

Il existe déjà des échanges d'artistes louisianais et néo-brunswickois par le biais de résidences et de partenariats entre organismes culturels. Il convient d'examiner des exemples d'échanges réussis, et d'établir davantage de projets d'échanges artistiques porteurs qui impliquent les deux gouvernements. Les avantages économiques d'une politique favorisant davantage l'échange artistique entre la Louisiane et le Nouveau-Brunswick sont aussi importants que les gains culturels qu'elle permettrait d'obtenir.

C. Intégrer des activités artistiques et culturelles aux rassemblements du gouvernement et du secteur privé

Il faut tirer parti des rassemblements déjà existants, et tenter de tisser des liens avec eux en vue d'y intégrer une composante artistique ou culturelle. Cela peut être la proposition d'une exposition ou d'une performance artistique, ou bien la rencontre et le réseautage d'organismes et/ou d'artistes. En outre, ce genre d'initiatives peut permettre le développement de la sensibilisation aux activités culturelles transfrontalières, ce qui peut à terme permettre de lancer des partenariats financiers avec d'autres branches gouvernementales ou des acteurs du secteur privé.

D. Discuter des pratiques de la Louisiane et du Nouveau-Brunswick en matière d'appui aux activités littéraires

Le milieu littéraire du Nouveau-Brunswick et la Louisiane ont noué des liens depuis plusieurs années : il existe déjà des partenariats entre des maisons d'édition, et le premier projet financé par l'initiative culturelle a été un échange d'auteurs entre deux importants festivals littéraires. Si les arts littéraires sont donc déjà bien représentés au sein de cette initiative culturelle, il serait intéressant de continuer les discussions et de renforcer ces partenariats afin que cette discipline artistique devienne une référence en termes de meilleures pratiques à mettre en œuvre pour le développement de projets transfrontaliers.

E. Améliorer les possibilités de vitrines transfrontalières offertes aux artistes de la scène

Afin de mieux connaître l'ensemble des artistes de la scène, qu'il s'agisse de la musique, de la danse, du théâtre ou d'une discipline similaire, il serait opportun de créer une vitrine qui serait ouverte aux diffuseurs de part et d'autre de la frontière. Cet événement pourrait être établi en collaboration avec un événement similaire existant, comme la FrancoFête en Acadie ou Contact-Est, au Nouveau-Brunswick. Ces vitrines pourraient également être proposées en marge d'événements culturels d'importance : le Festival international de Louisiane, par exemple, avait organisé dans le passé des vitrines internationales dans le cadre du LIME (Louisiana International Music Exchange).

F. Partager l'information sur les modèles nationaux

Chaque pays dispose de ses propres célébrations. Il conviendrait que chaque partie ait une connaissance des célébrations culturelles nationales afin d'y participer ou de songer à s'en inspirer pour développer un événement similaire. Au Canada, par exemple, la Fête de la culture constitue en une série d'expériences artistiques et culturelles à travers tout le pays pour une période de trois semaines ; tandis que les capitales culturelles sont décernées à des communautés qui offrent une programmation culturelle importante et diversifiée.

G. Renforcer les partenariats entre l'industrie de l'accueil et le secteur culturel

Les partenariats avec l'industrie du tourisme d'accueil pourraient être renforcés si des activités culturelles étaient tenues de part et d'autre de la frontière dans des hôtels, des auberges, des restaurants, des bars, ou autres sites liés à l'hôtellerie et à la restauration. Ce secteur englobe un très large éventail de service et d'activités qui peuvent compléter des activités culturelles. Sachant que le tourisme culturel représente d'après l'UNESCO près de 40% de l'ensemble du tourisme international, des partenariats accrus permettraient de continuer à nourrir ce segment du tourisme qui connaît une croissance rapide.

H. Appuyer une tournée transfrontalière regroupant des artistes de la Louisiane et du Nouveau-Brunswick

Afin de mettre en lumière les liens qui unissent la Louisiane et le Nouveau-Brunswick, une piste serait de considérer la mise en place d'une tournée transfrontalière qui regroupe des artistes des deux territoires. L'organisation d'un tel événement nécessite en revanche un budget conséquent, ainsi qu'une occasion unique pour proposer une célébration de grande ampleur. Une tournée qui aurait

lieu lors d'une édition du Congrès mondial acadien au Nouveau-Brunswick puis au Grand réveil acadien en Louisiane est une idée parmi d'autres.

I. Inclure des thèmes culturels dans les rencontres régionales du gouvernement

L'initiative culturelle ayant été signée par des représentants du gouvernement, il convient d'accepter le rôle du gouvernement dans l'entretien des liens culturels qui unissent la Louisiane et le Nouveau-Brunswick. Afin de rappeler cet engagement, il serait judicieux d'inclure des thèmes culturels lors des rencontres régionales qui impliquent des discussions avec des partenaires des deux territoires, ce qui permettrait en outre de tisser des liens avec d'autres bureaux gouvernementaux.

J. Partager l'information sur les pratiques en matière d'appui à l'art public

Plusieurs communautés louisianaises et néo-brunswickoises disposent d'une politique d'art public. C'est également le cas des deux gouvernements : tandis que le Nouveau-Brunswick a développé sa politique durant la dernière décennie – en s'inspirant en partie du programme d'art public administré par l'État voisin du Maine – la Louisiane dispose d'une politique implémentée en 1999 qui stipule qu'au moins un pourcent des investissements publics pour la construction ou la rénovation d'un bâtiment public d'envergure doit être réservé à l'acquisition ou la conversation d'art public. Il serait donc très intéressant que le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture du Nouveau-Brunswick, ainsi que la Louisiana Division of the Arts, partagent leurs expériences matière d'art public.

K. Inclure les groupes culturels intéressés

L'initiative culturelle devrait permettre d'accroître la coopération entre les groupes culturels ou les groupes qui partagent un intérêt d'ordre culturel. En raison des liens historiques qui les unissent, le développement de coopérations entre les Acadiens au Nouveau-Brunswick et les Cadiens et Créoles de Louisiane est une évidence ; il serait toutefois intéressant d'inclure d'autres groupes culturels, par exemple les communautés noires et autochtones des deux territoires.

L. Mettre à contribution les sociétés privées établies en Louisiane et au Nouveau-Brunswick

La réussite sur le long terme de toute initiative culturelle transfrontalière dépendra du soutien financier qu'elle recevra. Le soutien de sociétés privées est essentiel pour le développement de projets, qu'il s'agisse d'apports financiers ou en nature (offre de produits, prêts de locaux, etc.). Il faudrait répertorier ces sociétés privées, en particulier celles qui s'intéressent au marché international, et élaborer une stratégie qui permettra de les renseigner sur les nouvelles initiatives transfrontalières. Il pourrait être en outre intéressant d'encourager des rencontres croisées avec des sociétés des deux territoires œuvrant dans le même secteur économique.

M. Intégrer des activités culturelles aux initiatives touristiques de la Louisiane et du Nouveau-Brunswick

Le tourisme est un secteur-clé de l'économie de la Louisiane et du Nouveau-Brunswick. Les représentants du tourisme des deux territoires se sont d'ailleurs rencontrés en 2022 pour étudier des partenariats publicitaires potentiels entre les deux territoires. Bien que la Louisiane et le Nouveau-Brunswick soient éloignés géographiquement, les liens historiques qui les unissent permet

d'envisager le développement d'une stratégie autour du tourisme de mémoire, qui mettrait en avant le patrimoine historique et culturel de chaque destination.

N. Inclure les entreprises qui appuient les arts dans la conversation sur les échanges culturels

Plusieurs entreprises appuient déjà les arts au niveau de leur territoire, notamment sous la forme de dons. Compte tenu de la contraction du financement public, il serait intéressant d'inclure ces entreprises déjà sensibles aux arts et à la culture à des discussions relatives au financement de projets culturels transfrontaliers. De même, le Nouveau-Brunswick appartient à plusieurs réseaux culturels importants au Canada atlantique ; il faudrait vérifier les réseaux régionaux, voire fédéraux, auxquels les organismes de Louisiane appartiennent. Les organismes auraient avantage à échanger leurs pratiques exemplaires à ce sujet.

O. Favoriser l'intégration culturelle dans les échanges transfrontaliers existants

Il faudrait collaborer avec les secteurs connexes au tourisme transfrontalier afin de favoriser l'intégration culturelle dans les échanges transfrontaliers existants. Une piste serait de discuter avec les organismes gouvernementaux en charge de l'exportation et de vérifier quels sont les secteurs les plus porteurs et qui pourraient avoir un intérêt à incorporer la culture dans leurs échanges. Le Nouveau-Brunswick et la Louisiane étant deux territoires réputés pour leur gastronomie, le développement d'échanges culturels par le biais du secteur agroalimentaire pourrait être une idée à explorer.

P. Inclure les représentants du secteur des transports dans les initiatives d'échanges culturels

Les réseaux de transport peuvent jouer un rôle vital dans les filières culturelles ; ils peuvent également poser des obstacles. On pourrait chercher à trouver des manières d'inclure des représentants des organismes gouvernementaux du transport dans le protocole d'entente, ce qui pourrait aider au développement de projets qui exerceraient une influence notable sur la facilitation du déplacement des personnes et marchandises de l'autre côté de la frontière, comme l'opportunité de l'ouverture aérienne entre La Nouvelle-Orléans, Montréal et le Nouveau-Brunswick.

Q. Favoriser les alliances de recherche entre les universités

Les universités du Nouveau-Brunswick et de la Louisiane pourraient, en collaboration avec les centres de recherche, les musées, les archives et les galeries d'art, favoriser l'éducation des étudiants et du public par le biais d'articles scientifiques, d'expositions ou de colloques. Il s'agit ici d'une discussion qui devrait être amorcée avec les instances gouvernementales en charge de l'éducation post-secondaire. On pourrait ainsi s'inspirer des nombreux projets transfrontaliers déjà mis en œuvre par nos universités.

Principales rencontres avec les intervenants

À la suite de l'écllosion de la pandémie de COVID-19, les déplacements entre le Canada et les États-Unis ont été rendus extrêmement difficiles. Ce n'est qu'à partir du printemps 2022 que les restrictions d'entrée à la frontière en raison de la COVID-19 ont été assouplies, avant d'être abrogées au début du mois d'octobre. Il n'y a donc eu aucune rencontre d'importance en deux ans et demi. Cette section décrit les principales rencontres ayant eu lieu depuis, et qui ont permis à différents organismes de la Louisiane et du Nouveau-Brunswick d'échanger et de discuter de projets qui permettront de renforcer les liens culturels entre nos deux territoires.

Délégation au Festival International de Louisiane

Du 23 avril au 2 mai 2022, une importante délégation acadienne s'est rendue en Louisiane pour participer au Festival international de la Louisiane. La délégation était composée d'une dizaine de représentants gouvernementaux du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse et d'une dizaine de partenaires multi-sectoriels.

Accompagné de l'honorable Margaret Johnson, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches du Nouveau-Brunswick, il s'agissait de la première délégation officielle du gouvernement du Nouveau-Brunswick depuis le début de la pandémie. Le Festival international de Louisiane, qui est organisé à Lafayette chaque année depuis 1987, a permis de valoriser les échanges entre la Louisiane, la région de l'Acadie, et les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, tout en développant de nouveaux partenariats culturels et économiques.

L'objectif, pour le Nouveau-Brunswick, était de développer des rencontres avec des intervenants du secteur économique et des représentants du secteur touristique, patrimonial et culturel de la Louisiane, ainsi que le secteur de l'agriculture, aquaculture et pêche. La ministre Johnson a ainsi pu rencontrer la Lafayette Economic Development Authority, la Lafayette Seafood Association et le département d'Agriculture et sylviculture de Louisiane. Elle a en outre participé à la cérémonie d'ouverture du Festival International de Louisiane et du Pavillon Acadie, mis en place par la Société Nationale de l'Acadie.

Benjamin Broucke, chargé de projets au ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture du Nouveau-Brunswick, a rencontré de son côté plusieurs organismes louisianais des régions de Lafayette et Bâton-Rouge en vue de préparer la signature officielle de l'initiative culturelle. Parmi les organismes artistiques et culturels rencontrés, on peut citer le Hilliard Art Museum, l'Acadiana Center for the Arts et la revue littéraire *Feux follets* à Lafayette ; la Louisiana Division of the Arts, le Capitol Park Museum, la Louisiana Association of Museums et le Louisiana Book Festival à Bâton-Rouge ; ainsi que le plantation Laura à Vacherie.

Une rencontre avec le bureau du Lieutenant-Gouverneur Billy Nungesser fut également organisée dans les locaux du CODOFIL à Lafayette ; M. Nungesser était représenté par Kristin P. Sanders, Secrétaire adjointe au Bureau du tourisme et de la culture. Il fut ainsi décidé d'organiser la signature de l'initiative culturelle en octobre 2022.

Visite de la ministre Scott-Wallace en Louisiane

Durant la semaine du 10 au 16 octobre 2022, une délégation s'est rendue en Louisiane pour participer aux Festivals acadiens et créoles, un festival de trois jours célébrant la musique, l'artisanat et la gastronomie du sud de la Louisiane qui se tient chaque année depuis 1974 à Lafayette. La délégation était composée d'une vingtaine de représentants gouvernementaux du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, d'artistes ainsi que de représentants d'organismes multisectoriels. Il s'agissait de la deuxième participation officielle du gouvernement du Nouveau-Brunswick à cet événement, après une première expérience réussie en 2019.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick était représenté par l'honorable Tammy Scott-Wallace, ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture. Ont participé à cette délégation des représentants de la Direction des arts et de la culture, ainsi que la Direction du tourisme et Opportunités Nouveau-Brunswick ; le gouvernement de la Nouvelle-Écosse (Office des affaires acadiennes et de la francophonie) ; le département de la Vienne (France); la Société Nationale de l'Acadie et la SPAASI.

L'objectif principal de cette visite était la signature de l'initiative culturelle entre le Nouveau-Brunswick et la Louisiane. Plusieurs artistes et organismes artistiques néo-brunswickois ont fait le déplacement pour l'occasion ; entre autres le Festival Frye, le Festival du homard de Shediac, le Centre culturel Aberdeen, le Grenier Musique, l'artiste JP LeBlanc, et le groupe La Patente.

Plusieurs nouveaux contacts ont été établis durant cette mission, en particulier avec la Louisiana State University à Bâton-Rouge et le musée du Cabildo à la Nouvelle-Orléans ; ces derniers se sont particulièrement montrés intéressés à mettre en évidence les liens qui unissent le Nouveau-Brunswick et la Louisiane, et ont présenté à la ministre Scott-Wallace plusieurs documents originaux attestant de l'arrivée en Louisiane de Joseph Broussard dit Beausoleil, chef de la résistance de la vallée de la rivière Petitcodiac durant la guerre de Sept Ans et figure emblématique de la déportation des Acadiens.

La signature de l'initiative culturelle s'est déroulée au Capitol Park Museum, à Bâton-Rouge, le 13 octobre. Organisée avec le soutien du CODOFIL et de l'équipe du Lieutenant-gouverneur Billy Nungesser, la cérémonie a souligné l'importance des relations entre les deux territoires. La poétesse acadienne Georgette LeBlanc, qui détient un doctorat en études francophones de l'Université de Louisiane à Lafayette, a inauguré la cérémonie en lisant un extrait traduit en anglais de son dernier recueil de poésie. Plusieurs médias louisianais ont relayé l'information par le biais d'un communiqué de presse envoyé le jour même par la Louisiane (et publié le 14 octobre au Nouveau-Brunswick).

La ministre Scott-Wallace a également visité la plantation Laura à Vacherie, ainsi que l'Hilliard Art Museum à Lafayette. Elle a discuté en outre avec l'équipe du CODOFIL, et elle s'est brièvement entretenue avec Barry Ancelet, fondateur des Festivals acadiens et créoles. La ministre a d'ailleurs fait partie des représentants ayant participé à l'inauguration officielle des Festivals, aux côtés de Josh Guillory, maire de Lafayette, Ben Berthelot, président et directeur général de la Commission des congrès et des visiteurs de Lafayette ; et de Nathalie Beras, Consule de France à la Nouvelle-Orléans.

Dans l'ensemble, cette visite a permis d'officialiser l'entente culturelle, après plus de trois ans d'efforts. La participation du Nouveau-Brunswick aux Festivals acadiens et créoles a également permis de

consolider les efforts de discussions avec les différents partenaires. Cet événement fut la première visite officielle de la direction du Tourisme du Nouveau-Brunswick, qui a pu s'entretenir avec Louisiana Travel afin d'envisager des stratégies de promotion touristique à destination des deux territoires ; Explore NB a d'ailleurs ajouté la Louisiane dans les marchés à explorer aux États-Unis en 2023.

Les organismes culturels néo-brunswickois, de leur côté, ont également rencontré d'autres partenaires afin de développer des projets culturels transfrontaliers. Le Festival Frye a ainsi pu discuter avec plusieurs départements universitaires d'études françaises à travers la Louisiane, tandis que le Centre culturel Aberdeen a resserré ses liens avec les différentes organismes et événements culturels de la région de Lafayette.

Première table ronde de l'initiative culturelle

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'était fixé comme objectif d'organiser virtuellement une première table ronde pour l'initiative culturelle avant la fin de l'année fiscale 2022-2023 ; la rencontre a finalement eu lieu le 17 avril 2023. Vingt-deux personnes ont participé à cette première téléconférence, soit quinze participants du Nouveau-Brunswick et sept de la Louisiane.

Après une présentation de l'initiative culturelle et des cinq tâches principales à mettre en œuvre, les participants ont été invités à partager leurs projets passés et à venir. Un parallèle a également été établi avec l'initiative culturelle signée entre le Maine et le Nouveau-Brunswick, étant donné que certaines tâches sont communes ; en particulier, les discussions autour des défis frontaliers liés à l'exportation d'œuvres d'art et de matériaux, ainsi que du déplacement des artistes canadiens et américains.

La liste des différentes priorités a été proposée. Les participants à la rencontre ont confirmé que choisir une dizaine de priorités était un défi. Une dizaine de participants communiquera finalement leurs préférences quant au choix des priorités à adopter (voir la partie « Priorités retenues » plus haut dans ce rapport).

Il n'y a pas encore eu de discussions sur l'organisation de la prochaine table ronde. Il est toutefois recommandé d'envisager une série de rencontres en plus petit comité, soit une par tâche de l'initiative culturelle, avant de faire le point avec tous les participants d'ici la fin de la deuxième phase. Il faudrait en revanche constituer des groupes d'intérêt par tâche, sachant que la Direction des arts et de la culture ne peut être le chef de file pour les tâches 3 et 5, respectivement liées au patrimoine ou à l'éducation. Quoiqu'il en soit, des échanges avec les différents participants devront avoir lieu afin d'identifier qui souhaite participer à chacune des tâches proposées par l'initiative culturelle.

Projets culturels réalisés durant la Phase I

La liste de projets ci-dessous est non-exhaustive et couvre les initiatives qui ont été financées en partie par les gouvernements de la Louisiane et/ou du Nouveau-Brunswick.

Échanges entre le Louisiana Book Festival et le Festival Frye

Lors de la présentation du projet d'initiative culturelle entre la Louisiane et le Nouveau-Brunswick en août 2019, le premier retour d'un organisme est venu du Festival Frye (nommé d'après Northrop Frye, critique littéraire canadien de renommée internationale), qui organise chaque année à Moncton le plus important événement littéraire au Canada atlantique. Leur souhait était de développer un échange d'auteurs entre leur festival et un événement similaire en Louisiane.

Une première rencontre avec le Louisiana Book Festival a eu lieu durant l'automne 2019. Organisé chaque année par la bibliothèque d'État de Louisiane, il s'agit du principal événement littéraire de ce territoire. Les organisateurs du festival ont été d'emblée fascinés par les perspectives que pourraient offrir un échange d'auteurs, et les discussions entre le Louisiana Book Festival et le Festival Frye ont débuté dès la fin de l'année 2019. L'auteur néo-brunswickois Gerard Collins a été officiellement invité à participer à l'édition 2020 du festival louisianais.

À la suite de la fermeture des frontières entre le Canada et les États-Unis, le projet d'échange a été considérablement retardé. L'édition 2020 du Louisiana Book Festival a été annulée, tandis que le Festival Frye a pu proposer in extremis une édition virtuelle de leur événement littéraire, ce qui était à l'époque une première pour la province du Nouveau-Brunswick.

Les discussions ont continué en 2021, mais la présence de Gerard Collins en Louisiane n'a pu être garantie en raison du ravage causé de part et d'autre de la frontière par une variante de la COVID-19. Le Festival Frye a pu proposer une participation louisianaise de manière virtuelle au sein de son festival, en proposant une activité centrée autour du recueil de poésie francophone *Ô Malheureuse* de l'auteure Ashlee Michot. Plusieurs auteures qui ont participé au recueil ont pu également lire leurs textes.

Pour l'année 2022, le Festival Frye a décidé de donner la parole, toujours virtuellement, au Dr. Angel Adams Parham, qui a rédigé l'avant-propos de *Afro-Creole Poetry in French from Louisiana's Radical Civil War-Era Newspapers*, ainsi que trois poètes afro-louisianais. Gerard Collins, quant à lui a finalement pu participer à l'édition 2022 du Louisiana Book Festival, le 29 octobre 2022.

Présence du Pavillon Acadie en Louisiane

Durant l'année 2022, le ministère des Affaires intergouvernementales du Nouveau-Brunswick a signé un partenariat avec la Société Nationale de l'Acadie, afin d'organiser un pavillon au sein d'événements considérés comme stratégiques en Francophonie. L'organisation de ce pavillon est assurée par la SPAASI (Stratégie de promotion des artistes acadiens sur la scène internationale).

Le Pavillon Acadie est un espace promotionnel comprenant une scène avec des vitrines d'artistes acadiens du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, ainsi que des

espaces de promotion et de rencontre disponibles pour les partenaires souhaitant se joindre à la délégation. En 2022-2023, deux délégations ont été envoyées en Louisiane (avril et octobre), et le Nouveau-Brunswick avait envoyé des représentants en culture, mais également en éducation, immigration et économie. La présence de la ministre Johnson en avril a en outre permis d'initier des discussions avec le secteur de l'aquaculture et de la pêche.

En avril, le Pavillon Acadie était installé rue Jefferson, en plein cœur du centre-ville de Lafayette. L'espace disposait d'un kiosque qui faisait office de scène sur laquelle ont joué plusieurs artistes acadiens (dont la Famille LeBlanc, qui a été invitée à faire une performance sur l'une des scènes principales du Festival International de Louisiane). Les ministères de l'Éducation et de l'Immigration y avaient envoyé des représentants, ainsi que l'éditeur Bouton d'or Acadie.

En octobre, le Pavillon était installé à Girard Park, toujours à Lafayette. Il était situé de manière stratégique au carrefour entre les deux scènes principales du festival. La direction du Tourisme disposait entre autres d'un espace pour proposer des produits promotionnels du Nouveau-Brunswick ; un chef acadien proposait en outre une dégustation de spécialités acadiennes entre deux performances musicales. Le caractère convivial et du festival, qui mêle sonorités acadiennes et créoles et gastronomie louisianaise, en fait un rendez-vous propice aux échanges et à la promotion du tourisme et de la culture du Nouveau-Brunswick.

Échange entre le Festival acadien de poésie et l'Université de Louisiane à Lafayette

En avril 2022, une rencontre virtuelle a été organisée entre la revue littéraire louisianaise *Feux follets*, la revue littéraire acadienne *Ancrages* et le Festival acadien de poésie. L'objectif était d'organiser un échange de poètes entre les deux territoires.

Le Poète officiel de Bâton Rouge Jonathan Mayers a ainsi été accueilli du 28 au 31 juillet au Festival acadien de poésie, à Caraquet, où il a pu prendre part à trois lectures conjointes auprès de poètes de l'Acadie du Nouveau-Brunswick et du Canada francophone, dont la Soirée de poésie Martin-Pître du Festival acadien de poésie, où la lecture de ses poèmes en kouri-vini a séduit le public.

Dans un second temps, la poète acadienne Georgette LeBlanc a été dépêchée en mission culturelle à Bâton-Rouge et Lafayette, en marge des Festivals acadiens et créoles. En plus d'avoir procédé à une lecture publique durant la signature protocolaire de l'Entente de coopération culturelle entre le Nouveau-Brunswick et la Louisiane, elle a participé à l'émission de radio franco-louisianaise *Bon matin Louisiane* sur KRVS et rencontré les étudiants du séminaire en littérature acadienne à l'Université de Louisiane à Lafayette, organisé par le professeur Nathan Rabalais.

Cet échange peut donc être considéré comme une réussite : les deux poètes ont été très bien accueilli par leur nouveau public, et des collaborations similaires sont envisagées pour les années à venir. Le principal défi a été de coordonner le trajet de Georgette LeBlanc ; Jonathan Roy, directeur du Festival acadien de poésie et Poète officiel de la Ville de Caraquet, a dû en effet annuler sa participation. La présence de Georgette LeBlanc pour ce premier échange de poésie était toutefois pleinement pertinente étant donné les liens que la poète entretient avec la Louisiane depuis ses études.

Tournée littéraire de Bouton d'or Acadie dans les écoles de Louisiane

La maison d'édition jeunesse Bouton d'or Acadie, basée à Moncton, tisse des liens avec les éditeurs louisianais depuis une douzaine d'années. Un exemple récent est la publication en 2019 de *B pour Bayou : Un abécédaire cadien*, en partenariat avec l'University of Louisiana at Lafayette Press. Le catalogue de la maison d'édition acadienne inclut ainsi des histoires et des écrivains de la Louisiane.

En mars 2023, la directrice générale et littéraire de Bouton d'or Acadie, Marie Cadieux, et l'autrice Marie-France Comeau ont effectué une tournée dans cinq écoles de Louisiane. Durant cinq jours, quarante présentations de vingt à trente minutes chacune ont été faites en français face à des élèves. Des discussions ont également eu lieu avec les enseignants et les membres de l'école.

Le CODOFIL et le gouvernement du Nouveau-Brunswick se sont associés pour proposer plus qu'une visite dans les écoles : avec la mise en place de tables proposant plusieurs livres en français, il s'agissait d'une véritable foire au livre doublée d'une interaction réelle avec des artistes. Ce format a rencontré un grand succès, puisque l'éditeur s'est retrouvé à court de livres durant leur tournée louisianaise ; des livres supplémentaires ont été envoyés aux écoles par la suite.

Bouton d'or Acadie a beaucoup apprécié l'expérience, et espère pouvoir la répéter aussi vite que possible, en incluant d'autres livres, notamment des publications louisianaises en français destinées aux enfants ; l'éditeur a également en vue « My French Book Fair », un nouveau rendez-vous littéraire pour les jeunes francophones de Louisiane organisé par l'Alliance française et le consulat général de France à la Nouvelle-Orléans.

Projet « Une école, un artiste : volet international »

Le programme « Une école, un artiste » est un programme de résidence d'artiste en milieu scolaire mis en place par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick. Il vise à soutenir l'enseignant au niveau de l'enseignement des arts ainsi qu'au niveau de l'intégration des arts aux autres matières scolaires par les activités d'un artiste professionnel. La présence de l'artiste à l'école contribue à l'émergence d'innovations pédagogiques à saveur artistique pouvant être liées aux différentes matières scolaires (incluant les différentes disciplines artistiques), au milieu propice à l'apprentissage, à la construction identitaire, à la conscience environnementale ou à divers projets liés au mieux-être et à la santé de l'élève.

Depuis 2019, le ministère tente d'ajouter un volet international à ce programme qui rencontre un franc succès dans les trois districts scolaires francophones du Nouveau-Brunswick. L'objectif du volet international vise à présenter aux jeunes acadiens et francophones du Nouveau-Brunswick la richesse et la diversité de la Francophonie à travers le monde, par le biais d'un jumelage culturel avec une école d'un pays de la Francophonie. Chaque école fait découvrir sa culture grâce à un projet artistique élaboré en collaboration avec un artiste professionnel. Les deux écoles se présentent mutuellement les œuvres qu'elles ont réalisées ; celles-ci sont ensuite présentées à leurs communautés.

Ce projet est encadré au Nouveau-Brunswick par Isabelle Perron-Desjardins, agente pédagogique provinciale ; Anne-Sophie Farion, gestionnaire de projets en coopération, éducation et Francophonie ; et Benjamin Broucke, chargé de projets en arts et culture, qui avait présenté un concept d'échange culturel international lors d'un laboratoire d'idées mis en place par le ministère de l'Éducation.

La Louisiane a été vue comme un territoire idéal pour tester un premier prototype de ce nouveau type d'échange culturel entre les écoles. Le ministère de l'Éducation au Nouveau-Brunswick a très rapidement identifié l'école Mgr-Martin à Saint-Quentin comme établissement pilote, tandis que le CODOFIL a contacté l'école élémentaire Myrtle Place à Lafayette, qui propose un programme d'immersion en français pour ses élèves.

Le projet, qui devait débiter à la rentrée scolaire de 2020, a été repoussé à plusieurs reprises en raison de la pandémie de COVID-19 : en effet, si les écoles ont rouvert leurs portes, les artistes ne pouvaient être accueillis pour des raisons sanitaires. Les discussions ont donc repris durant l'hiver 2023. L'artiste néo-brunswickois Sébastien Bérubé travaillera avec l'école de Saint-Quentin ; l'artiste louisianais Éric Auclair collaborera avec l'école de Lafayette. Le prototype sera lancé dans les deux écoles à la rentrée scolaire 2023.

Succès et défis rencontrés

Réussites et opportunités

La section ci-dessous recense les différentes réussites observées durant la Phase I de l'initiative culturelle, ainsi que des opportunités qui pourraient être mises à profit à l'avenir.

1. L'accueil initial de l'initiative culturelle et la reprise des conversations

Il est important de noter l'accueil qu'a reçu l'annonce de la mise en place d'une initiative culturelle entre la Louisiane et le Nouveau-Brunswick. La réunion de présentation, qui a eu lieu en août 2019, a rassemblé plus d'une trentaine de personnes des deux territoires. Une équipe de télévision locale a filmé quelques images en amont de la rencontre, et le Centre culturel Aberdeen a profité d'un événement louisianais qui avait lieu la même soirée pour annoncer que les deux territoires allaient travailler ensemble pour développer des projets culturels conjoints.

Si plusieurs discussions avaient eu lieu entre des organismes louisianais et néo-brunswickois avant la pandémie, il fut rassurant de constater que dans l'ensemble, les échanges ont repris à la suite de l'assouplissement des mesures frontalières au Canada et aux États-Unis. La reprise des discussions a été simple et rapide : tous les participants avaient conservé leur enthousiasme vis-à-vis de l'initiative culturelle.

2. La signature de l'initiative culturelle à Baton-Rouge

La signature du Protocole d'entente entre l'État de la Louisiane et la province du Nouveau-Brunswick a été sans nul doute le succès majeur pour la première phase de l'initiative culturelle, étant donné que ce document a permis de sceller de manière officielle un intérêt qui avait été annoncé trois ans auparavant.

Une trentaine d'invités des deux territoires étaient présents lors de cet événement. La Direction des arts et de la culture tient une nouvelle fois à remercier le Capitol Park Museum, ainsi que le CODOFIL et l'équipe du lieutenant-gouverneur Billy Nungesser pour l'organisation de la cérémonie de signature. L'information a par la suite été relayée par la presse louisianaise et néo-brunswickoise.

3. La mise en place de projets culturels en arts littéraires

Plusieurs réunions avaient été organisées en 2019 avec l'intention de mettre en relation organismes louisianais et néo-brunswickois œuvrant dans la même discipline. Des quatre rencontres qui ont eu lieu, celle qui était spécifique aux arts littéraires a rassemblé le moins de participants, mais a permis de développer les premiers échanges d'auteurs entre les deux territoires.

Ces échanges ont permis de démontrer que toute discipline artistique a sa place dans l'initiative culturelle, alors que les échanges dans le passé étaient principalement centrés autour de la musique. Ces projets en arts littéraires peuvent ainsi être désignés comme des pratiques exemplaires à suivre afin de favoriser des initiatives dans d'autres disciplines artistiques. Il est donc important de continuer à entretenir les relations entre organismes littéraires de la Louisiane et du Nouveau-Brunswick, tout en encourageant des échanges dans d'autres disciplines artistiques, comme les arts visuels.

4. La présence d'une délégation néo-brunswickoise à des événements louisianais

Dès 2019, l'idée de participer à des événements en Louisiane paraissait essentiel à la fois pour présenter des artistes du Nouveau-Brunswick, mais également pour rencontrer des acteurs du milieu culturel et artistique. Ainsi, lors de la première visite officielle du gouvernement du Nouveau-Brunswick à l'occasion des festivals acadiens et créoles, plus d'une vingtaine d'organismes avaient pu être rencontrés, ce qui a permis d'engager des réunions de réseautage entre néo-brunswickois et louisianais.

En 2022-2023, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a participé à deux événements d'importance pour la région de Lafayette : le Festival international de Louisiane, ainsi qu'une seconde présence aux festivals acadiens et créoles. Ces deux événements ont permis le déplacement d'une dizaine de représentants de différents secteurs économiques en Louisiane et de continuer des discussions constructives pour la mise en place de partenariats. Bien que le virtuel ait pris de l'ampleur ces dernières années, les rencontres en personne disposent toujours d'une composante stratégique indéniable qui permet d'étudier sur place le potentiel d'une collaboration, qu'elle soit culturelle ou autre.

En raison des coûts engendrés par ce type de déplacement, il est conseillé de se concentrer sur un déplacement majeur par année, tout en encourageant la Louisiane de faire de même avec un événement d'importance au Nouveau-Brunswick, qu'il s'agisse du festival Acadie Rock en août ou de la FrancoFête en Acadie en novembre.

5. Le tourisme culturel comme levier de développement

Le tourisme culturel, qui a pour but de découvrir le patrimoine culturel d'une région et, par extension, le mode de vie de ses habitants, est un atout considérable aussi bien pour la Louisiane que pour le Nouveau-Brunswick. Bien que les deux territoires soient éloignés, il existe un réel intérêt pour les Louisianais de découvrir le Nouveau-Brunswick, comme le témoigne le succès de la table Explore NB durant les Festivals acadiens et créoles d'octobre 2022. La situation opposée est également vraie, un exemple concret étant la présence très remarquée par le public du pavillon louisianais au Congrès mondial acadien de Moncton en 2019. Les Acadiens et les Cadiens, notamment, sont désireux d'en apprendre davantage les uns sur les autres.

Au sein du tourisme culturel se développe en outre une nouvelle forme de tourisme identifiée en 2000 et dont l'objectif est d'offrir aux visiteurs la possibilité de développer leur potentiel créatif par une participation active à des cours et à des expériences d'apprentissage caractéristiques de la destination où ils se rendent ; cette tendance, appelée tourisme créatif, a notamment mené en 2004 au lancement par l'UNESCO d'un programme intitulé Réseau des villes créatives (Creative Cities Network). Les arts et la culture ont donc un rôle essentiel à jouer dans le développement du tourisme, et il serait intéressant d'explorer les pistes et les collaborations qui permettraient aux deux territoires de mettre en avant le lien qui les unit.

Obstacles et pistes d'amélioration

La section ci-dessous liste les différents obstacles qui ont été observés durant la Phase I de l'initiative culturelle, ainsi que des suggestions pour s'assurer que la Louisiane et le Nouveau-Brunswick puissent réaliser leurs objectifs.

1. Les conséquences de la pandémie de COVID-19

La pandémie de COVID-19 a eu un impact significatif sur le secteur culturel à l'échelle mondiale. De nombreux événements culturels ont été annulés ou reportés en raison des restrictions sanitaires et des mesures de distanciation sociale. Les installations culturelles ont dû fermer temporairement pour limiter la propagation du virus.

Si les conséquences de la pandémie peuvent varier d'une région à une autre, il est incontestable qu'elle a frappé de plein fouet les communautés culturelles de la Louisiane et du Nouveau-Brunswick. Cette situation a provoqué l'arrêt des discussions pendant deux années, et la reprise des contacts à l'issue de la pandémie a été problématique car plusieurs personnes-ressources ont changé d'emploi entre temps. Si environ 75% des organismes qui avaient annoncé leur soutien avant la pandémie ont pu finalement être recontactés, l'objectif pour la majorité d'entre eux est de se concentrer sur la survie et la relance de leurs activités. On estime toutefois que la signature de l'initiative culturelle et la publication d'un premier rapport permettra de reprendre les conversations avec tous les partenaires.

2. Le besoin d'obtenir des statistiques fiables

Les statistiques en culture sont généralement difficiles à obtenir : elles sont, le plus souvent, incomplètes voire obsolètes. Au Nouveau-Brunswick, par exemple, les derniers chiffres remontent à 2017. C'est la principale raison pour laquelle ce présent rapport ne dispose pas de données statistiques, qui ne pouvaient être obtenus pour les deux territoires. Par exemple, l'association des musées de Louisiane avait organisé en 2019 un sondage afin d'obtenir le pourcentage de musées et sites patrimoniaux qui seraient intéressés à présenter une exposition mettant en lumière les liens qui unissent les Acadiens avec la Louisiane ; un tel sondage n'a jamais pu être organisé au Nouveau-Brunswick.

Il est donc nécessaire que les gouvernements du Nouveau-Brunswick et de Louisiane entament des discussions afin de pouvoir obtenir des statistiques pertinentes pour l'initiative culturelle. Ces échanges devraient inclure également des organismes-clés comme le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick ainsi que la Louisiana Division of the Arts. L'obtention de ces statistiques est importante afin de mesurer le succès des initiatives culturelles ; ce sont également des données essentielles pour justifier un financement supplémentaire pour les projets.

3. La situation du français en Louisiane

La Louisiane a rejoint en 2018 l'Organisation internationale de la Francophonie en tant que membre observateur. Si l'État comptait environ un million de Francophones en 1960, les estimations actuelles font état d'au plus 250 000 Francophones, soit environ 3,45% de la population de l'État. Le français reste ainsi la deuxième langue la plus parlée en Louisiane, talonnée de près par l'espagnol, parlé par 3,30% de la population.

En raison de l'Histoire de la Louisiane, qui fut une colonie française durant plus d'un siècle, l'héritage francophone est important, et continue d'ailleurs d'attirer les Francophones des quatre coins du monde. Ainsi, selon les statistiques fournies et compilées à partir de diverses sources par l'Office du tourisme de Louisiane, environ 352 200 touristes de pays ou régions francophones ont visité l'État entre 2015 et le printemps 2020, dépensant environ 40 682 820 dollars. En revanche, très peu de services sont offerts en français, par les sites touristiques, patrimoniaux et culturels, que ce soit verbalement par le personnel ou par écrit (brochures ou panneau d'interprétation).

Un effort est donc nécessaire pour accroître le nombre et la qualité des services en français sur les sites louisianais. Les échanges avec le Nouveau-Brunswick, seule province officiellement bilingue au Canada, sont donc d'autant plus importants, puisque le Nouveau-Brunswick est capable de conseiller sur des pratiques à mettre en place pour encourager le développement de services et d'activités dans les deux langues.

4. Le manque de connaissances pour les partenaires internationaux

L'un des obstacles principaux pour le développement de projets transfrontaliers reste le manque de connaissances pour les partenaires situés de part et d'autre de la frontière. Cette préoccupation a été répétée par les participants au groupe de travail dans chaque rencontre qui a eu lieu depuis 2019. Ces connaissances incluent, entre autres, les démarches concernant le passage à la frontière des artistes et des biens culturels, les possibilités et limitations relatives aux visas, la réglementation quant aux marchandises et produits destinés à la vente, ou encore les pratiques à suivre quant à la rémunération des artistes.

Quatre priorités retenues devraient permettre de surmonter cet obstacle : dresser une liste de personnes-ressources à joindre en cas de problème aux frontières ; créer des ressources Web sur le processus transfrontalier ; établir un réseau pour le partage d'information entre les dirigeants ; encourager les autorités régionales à promouvoir une réforme du processus transfrontalier. D'une manière générale, il convient que la tâche 4 de l'initiative culturelle (Examiner toute modalité destinée à faciliter les activités transfrontalières pour les artistes, les interprètes, les institutions et les entreprises du domaine de la création) est primordiale pour assurer le bon déroulement des activités. Les discussions autour de cette tâche devraient impliquer les différentes strates du gouvernement (aussi bien provincial que fédéral) et auront un impact sur toutes les autres tâches de l'initiative culturelle.

5. La nécessité de trouver davantage de personnes-ressources

Si on estime qu'une quarantaine d'organismes ont été contactés au sujet de l'initiative culturelle depuis 2019, il reste un travail important à effectuer pour joindre d'autres organismes, à la fois situés dans d'autres zones géographiques, mais aussi œuvrant dans d'autres disciplines artistiques.

À l'heure actuelle, la majorité des organismes participant au groupe de travail se situent dans la région de Moncton au Nouveau-Brunswick, ainsi que dans les régions de Lafayette et Bâton-Rouge en Louisiane. Il convient de rappeler que cette initiative culturelle a pour objectif de faire participer l'ensemble du territoire. Des visites de courtoisie et des échanges dans d'autres régions néo-brunswickoises et louisianaises sont donc à encourager.

En outre, il avait été décidé dans un premier temps de se concentrer sur quelques disciplines artistiques : les arts littéraires, les arts de la scène (musique et théâtre), les arts visuels ainsi que les sites patrimoniaux. On devrait songer à inclure d'autres disciplines culturelles à l'avenir. Quelques conversations ont d'ailleurs déjà débuté en ce qui concerne l'artisanat, la danse et le film, mais aucune discussion concrète n'a encore eu lieu, à notre connaissance, entre des organismes néo-brunswickois et louisianais œuvrant dans ces disciplines.

6. La limitation des ressources humaines et financières

Le protocole d'entente entre la Louisiane et le Nouveau-Brunswick stipule que les deux territoires conviennent d'allouer du personnel à la réalisation des cinq tâches de l'initiative culturelle. La province du Nouveau-Brunswick a désigné Benjamin Broucke, chargé de projets pour la direction des Arts et de la culture et personne en charge des projets culturels liés à la Francophonie ; l'État de la Louisiane a désigné le CODOFIL comme principal interlocuteur, mais l'effectif limité de l'organisme rend les échanges difficiles. Toutefois, la situation en Louisiane devrait s'améliorer avec l'embauche d'une personne-ressource supplémentaire au sein du CODOFIL, qui s'occupera spécifiquement de tous les dossiers liés à l'international.

En outre, le budget relatif à l'initiative culturelle reste limité. Chaque territoire dispose pour le moment d'un budget de 10 000 \$ par année fiscale. En raison de la hausse récente des coûts liés au transport et à l'hébergement, il est nécessaire d'obtenir des fonds supplémentaires afin de pouvoir continuer de financer des projets culturels transfrontaliers tout en poursuivant le contact de nouveaux partenaires et le travail de promotion de l'initiative culturelle vers d'autres communautés et disciplines.

Prochaines étapes

1. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick va poursuivre les discussions avec la direction du Tourisme, qui était présente en octobre 2022 et qui a pu rencontrer différents acteurs sur place, dont Louisiana Travel et le West Baton Rouge Museum. Le retour de la direction du Tourisme sera essentiel pour la mise en place de stratégies et de projets ayant un impact sur le développement du tourisme culturel.
2. La direction des Arts et de la culture du Nouveau-Brunswick développe depuis 2022-2023 une stratégie d'exportation, qui dispose d'un budget spécifique à travers le programme du Fonds d'initiatives stratégiques, volet Exportation. L'intention de la direction est d'inclure les trois ententes internationales signées par le ministère (à savoir la Louisiane, le Maine et la France) dans cette politique d'exportation, et de défendre la mise en place d'un budget plus important pour des projets se déroulant dans l'un de ces trois territoires-clés.
3. Un représentant du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture se rendra en Louisiane en automne 2023 et rencontrera l'équipe du lieutenant-gouverneur Billy Nungesser afin de leur présenter officiellement ce présent rapport, et de discuter des prochaines collaborations qui seront nécessaires afin d'assurer le bon déroulement de l'initiative culturelle.
4. En outre, une copie de ce rapport sera remise à la Maine Arts Commission, qui participe à l'initiative culturelle entre le Maine et le Nouveau-Brunswick. Une discussion sera établie afin de vérifier si le Maine souhaite travailler de concert avec la Louisiane sur certaines des priorités choisies par le groupe de travail.
5. Il est également nécessaire d'identifier des personnes-ressources afin de créer un comité pour chacune des tâches de l'initiative culturelle. Certains ont manifesté leur intérêt pour l'une ou plusieurs des tâches durant les précédentes rencontres. Il faudra néanmoins s'assurer de la présence d'intervenants des deux territoires pour chacune des tâches, et d'inviter de nouveaux interlocuteurs qui disposent des connaissances ou ressources nécessaires pour mener à bien chacune de ces tâches.
6. Chaque comité se rencontrera au moins une fois d'ici la fin de l'année fiscale 2023-2024. La prochaine table ronde de l'initiative culturelle inclura une présentation de la part de chacun des comités. Il paraît convenable, à l'heure actuelle, d'organiser une réunion annuelle du groupe de travail, de préférence virtuellement afin que les coûts de déplacement et d'hébergements ne soient pas un frein à l'organisation de ces rencontres.
7. Le rapport de la Phase II mentionnera les progrès effectués au sein de chacune des tâches de l'initiative culturelle, et précisera si de nouvelles priorités ont été choisies par le groupe de travail.

Liste d'intervenants en arts, culture et patrimoine

La liste ci-dessous représente les différents intervenants qui ont été rencontrés et/ou consultés depuis la reprise des discussions autour de l'initiative culturelle entre la Louisiane et le Nouveau-Brunswick au printemps 2022 :

Jaik Faulk	Acadiana Center for the Arts	Lafayette	LA
Gwenn LaViolette	Association Louisiane-Acadie	Lafayette	LA
Steven Maklansky	The Cabildo	La Nouvelle-Orléans	LA
Rodneya Hart	Capitol Park Museum	Bâton-Rouge	LA
Peggy Feehan	CODOFIL	Lafayette	LA
Susannah Johannsen	Division of the Arts	Bâton-Rouge	LA
Barry Ancelet	Festivals acadiens et créoles	Lafayette	LA
Chase Cormier	Feux Follets	Lafayette	LA
Benjamin Hickey	Hiliard Art Museum	Lafayette	LA
Joseph Dunn	Laura Plantation	Vacherie	LA
Jim Davis	Louisiana Book Festival	Bâton-Rouge	LA
Kristin Sanders	Office of Cultural Development	Bâton-Rouge	LA
Lauren Davies	Old State Capitol	Bâton-Rouge	LA
Tim NesSmith	USS Kidd Veterans Museum	Bâton-Rouge	LA
Angélique Bergeron	West Baton Rouge Museum	Port Allen	LA
Mélissa Bonin	Artiste	Lafayette	LA
Jonathan Mayers	Artiste	Bâton-Rouge	LA
Rachel Duperreault	Ancrages	Moncton	NB
Benjamin Broucke	Arts Culture NB	Fredericton	NB
Thomas Smart	Beaverbrook Art Gallery	Fredericton	NB
Marie Cadieux	Bouton d'or Acadie	Moncton	NB
René Légère	Centre culturel Aberdeen	Moncton	NB
Jean-Pierre Caissie	Conseil des arts du N.-B.	Fredericton	NB
Anja Hamilton	Direction du Patrimoine	Fredericton	NB
Jonathan Roy	Festival acadien de poésie	Caraquet	NB
Julie Arseneault	Festival du homard de Shediac	Shediac	NB
Ariane Savoie	Festival Frye	Moncton	NB
Jeanne-Mance Cormier	Musée acadien de l'Université de Moncton	Moncton	NB
Jean Surette	Musique NB	Moncton	NB
Thierry Arseneau	Pays de la Sagouine	Bouctouche	NB
Yannick Mainville	SPAASI	Moncton	NB

Julie Whitenect	ArtsLink NB	Saint John	NB
Marjolaine Bourgeois	Artiste	Moncton	NB
Bernard Burton	Craft Alliance Atlantic Association	Halifax	NS

Il est à noter que d'autres organismes avaient été contactés avant la pandémie, mais ne l'ont pas été depuis, soit par manque de temps, soit par nécessité d'identifier une nouvelle-personne au sein de cet organisme. D'autres organismes ont été considérés depuis la reprise des discussions au printemps 2022, mais un premier contact reste à être établi. Il est conseillé que les organismes suivants soient de nouveau approchés à l'avenir :

Acadian Memorial and Museum	Saint-Martinville	LA
Acadiana Repertory Theatre	Lafayette	LA
Festival of Words	Lafayette	LA
Louisiana Association of Museums	Bâton-Rouge	LA
LSU Museum of Art	Bâton-Rouge	LA
NUNU Arts & Culture Collective	Arnaudville	LA
Theatre Acadie	Lafayette	LA
Village Historique Vermillionville	Lafayette	LA
Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick	Moncton	NB
Association Patrimoine N.-B.	Fredericton	NB
FICFA	Moncton	NB
Galerie d'art Louise-et-Reuben-Cohen	Moncton	NB
Galerie Sans Nom	Moncton	NB
Musée du Nouveau-Brunswick	Saint John	NB
Saint John Theatre Company	Saint John	NB
Théâtre Capitol	Moncton	NB
Théâtre l'Escaouette	Moncton	NB
Theatre New Brunswick	Fredericton	NB
Village historique acadien	Bertrand	NB

Annexes

A. *Plan d'action 2019-2023 entre la Louisiane et le Nouveau-Brunswick*, signé à Moncton (Nouveau-Brunswick) le 16 août 2019.

B. *Protocole d'entente entre l'État de la Louisiane et la province du Nouveau-Brunswick*, signé à Bâton-Rouge (Louisiane) le 13 octobre 2022.



PLAN D'ACTION 2019- 2023

Entente de coopération entre

L'État de la Louisiane aux États-Unis

Et

Le Gouvernement du Nouveau – Brunswick au Canada

I - CONTEXTE

S'appuyant sur des liens historiques et culturels qu'ils ont en commun, l'État de la Louisiane et la Province du Nouveau-Brunswick ont démontré au fil des ans leur volonté de travailler ensemble pour entretenir et développer ce patrimoine commun. Une déclaration "d'État Sœur" fut signée par les deux régions en 1977 ainsi qu'un protocole d'entente entre les provinces maritimes du Canada et la Louisiane de 1991 et renouvelé en 1994.

Considérant l'intérêt grandissant de leurs citoyens pour le développement d'initiatives conjointes, le Nouveau-Brunswick et la Louisiane ont confirmé leur intention d'établir une coopération pour favoriser et soutenir des initiatives visant le développement de leurs communautés respectives. Les parties se sont engagées à mettre en œuvre des actions qui permettront de renforcer leur coopération prioritairement dans les domaines de l'économie, de la jeunesse, l'éducation et de la formation, ainsi que celui de la culture et du tourisme.

Le présent plan d'action servira de cadre de référence aux deux gouvernements partenaire pour l'appui de projets d'individus et organismes visés des deux territoires. Et bien qu'il tienne lieu d'engagement pour les partenaires, les dépenses nécessaires à la réalisation des projets qu'il appuierait feront l'objet de délibération et d'affectation de fonds au cas par cas.

II - OBJECTIFS VISÉS

1. Économie : Faciliter et soutenir l'implication du secteur privé de leurs régions dans des échanges économiques et la création de partenariats d'affaires.
2. Jeunesse, Éducation et Formation : Faciliter et soutenir les échanges en éducation impliquant les formateurs de niveaux élémentaires et secondaires, le dialogue entre les entités scolaires, les stages de professionnalisation et les échanges jeunesse.
3. Culture, Patrimoine et Tourisme : Faciliter et soutenir la promotion culturelle, patrimoniale et touristique des régions partenaires sur leurs territoires.

III - ACTIONS

1. ECONOMIE

Activités

- 1.1. Mettre en œuvre des initiatives promotionnelles et de réseautage des développeurs et opérateurs économiques des deux territoires.

Résultats

- 1.1.1. Présence de gens d'affaires d'un territoire aux événements économiques d'envergure internationale sur le territoire partenaire.
- 1.1.2. Rencontres bilatérales ou B2B entre gens d'affaires du NB et de la Louisiane dans le cadre de missions économiques.

Indicateurs de résultats

- Nombre de gens d'affaires ayant participé aux missions / événements économiques visés.
- Nombre de produits / services d'entreprises d'un territoire présents dans des expositions ou autres contextes promotionnels sur le territoire partenaire.
- Nombre de rencontres / B2B pré-arrangées ayant eu lieu entre gens d'affaires des deux territoires.

2. JEUNESSE, EDUCATION ET FORMATION

Activités

- 2.1. Mettre en œuvre des initiatives de mobilité étudiante et professorale en collaboration avec les organismes des secteurs de l'éducation et de la formation professionnelle des deux territoires, tous secteurs confondus.

Résultats

- 2.1.1. Expériences d'enseignement temporaire d'éducateurs du NB en Louisiane.
- 2.1.2. Renforcement de capacités d'éducateurs de la Louisiane en immersion française au NB.

- 2.1.3. Stages académiques ou professionnels d'étudiants et diplômés des écoles, universités et collèges de part et d'autre des deux territoires.
- 2.1.4. Collaborations impliquant les éducateurs spécialisés en trouble du spectre de l'autisme des deux territoires.

Activités

- 2.2. Réaliser des échanges virtuels et/ou réels entre les représentants / mouvements jeunesse des deux territoires.

Résultats

- 2.2.1. Collaborations entre mouvements jeunesse des deux territoires sur les questions d'épanouissement identitaire et culturel en milieu minoritaire.
- 2.2.2. Présence des représentants des mouvements jeunesse aux évènements en lien avec leurs thèmes de collaboration de part et d'autre des deux territoires.

Indicateurs de résultats

- Nombre d'éducateurs du NB ayant effectué une expérience d'enseignement temporaire en Louisiane.
- Nombre d'éducateurs de la Louisiane ayant participé à des expériences de renforcement des capacités au NB.
- Nombre d'étudiants / diplômés ayant effectué des stages sur le territoire partenaire.
- Nombre d'échange de contenus en lien avec le spectre de l'autisme.
- Nombre de représentants jeunesse ayant participé à des évènements jeunesse pertinents du territoire partenaire.
- Nombre d'initiatives de collaboration entre mouvements jeunesse des deux territoires.

3. CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME

Activités

- 3.1. Assurer la participation des intervenants / organismes pertinents à des événements culturels et/ou patrimoniaux populaires sur les territoires partenaires.

Résultats

- 3.1.1. Présence d'individus / d'organismes visés ou de leurs œuvres aux festivals et expositions de part et d'autre des deux territoires.
- 3.1.2. Références aux parcours touristiques et / ou événements du patrimoine acadien / cajun par des promoteurs touristiques de part et d'autre des deux territoires.
- 3.1.3. Collaborations entre intervenants / organismes du secteur du patrimoine des deux territoires.

Activités

- 3.2. Mettre en œuvre des initiatives d'échange d'expertises et de renforcement de capacités pour les professionnels et organismes des arts et de la culture des deux territoires, tous secteurs confondus.

Résultats

- 3.2.1. Résidences d'artistes de part et d'autre des deux territoires.
- 3.2.2. Participation de professionnels des arts et de la culture à des symposia/conférences/forums d'envergure internationale de part et d'autre des deux territoires.

Indicateurs de résultats

- Nombre d'individus / d'organismes visés ayant eu une vitrine aux festivals et expositions d'envergure internationale de part et d'autre des deux territoires.
- Nombre de professionnels visés ayant participé à des symposia/conférences/forums d'envergure internationale de part et d'autre

des deux territoires.

- Nombre de promoteurs touristique ayant fait références aux parcours touristiques et / ou évènements du patrimoine acadien / cajun dans leurs activités promotionnelles.
- Nombres de produits de communications spécialisés en tourisme d'un territoire ayant fait référence au patrimoine acadien / cajun du territoire partenaire.
- Nombre de professionnels visés ayant effectué des résidences d'artistes de part et d'autre des deux territoires.

IV – FINANCEMENT

En fonction des budgets de chaque institution et d'un commun accord des partenaires, chacune des Parties choisira et financera ses partenaires locaux, à moins d'arrangements différents préalablement discutés.

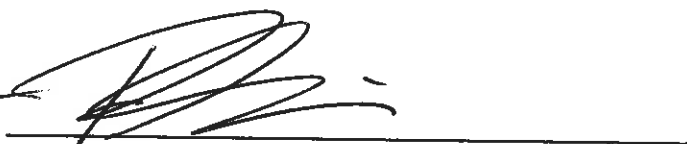
Les partenaires s'efforceront, autant que faire se peut, d'assurer la réciprocité et/ou la complémentarité dans les échanges.

Fait à Moncton, le 16 août 2019.



Pour le Gouvernement de la Louisiane

Billy Nungesser
Lieutenant-gouverneur



Pour le Gouvernement du Nouveau-Brunswick

Robert Gauvin
Ministre responsable de la Francophonie

**Protocole d'entente
entre l'État de la Louisiane et la province du Nouveau-Brunswick
en vue de promouvoir les avantages réciproques
dans le domaine des relations culturelles grâce
au lancement d'une initiative culturelle Louisiane-Nouveau-Brunswick**

ATTENDU QUE

l'État de la Louisiane («la Louisiane») maintient de longue date des relations privilégiées dans le domaine culturel, artistique et patrimonial avec la province du Nouveau-Brunswick («le Nouveau-Brunswick»);

Que la Louisiane et le Nouveau-Brunswick comptent, sur leurs territoires respectifs, nombre d'artistes et artisans talentueux;

Que la Louisiane et le Nouveau-Brunswick ont chacun, sur leurs territoires respectifs, un réseau de galeries d'art, musées, institutions culturelles, lieux patrimoniaux et salles de spectacles;

Que la Louisiane et le Nouveau-Brunswick ont tous deux adopté des politiques visant à promouvoir les arts et la culture;

Que la Louisiane et le Nouveau-Brunswick reconnaissent l'intérêt d'attirer et de retenir une main-d'œuvre qualifiée et créative;

Que la Louisiane et le Nouveau-Brunswick sont conscients de l'influence exercée par les créateurs, institutions, entreprises et collectivités dynamiques sur la vie économique de leurs territoires respectifs;

Que la Louisiane et le Nouveau-Brunswick valorisent la possibilité d'échanges fructueux entre les artistes, les interprètes, les institutions culturelles, les entreprises et les collectivités dans le domaine de la création;

Que la Louisiane et le Nouveau-Brunswick ont reconnu lors du Congrès Mondial Acadien de 2019 la nécessité de faciliter et soutenir la promotion culturelle, patrimoniale et touristique des régions partenaires sur leurs territoires;

Que la Louisiane et le Nouveau-Brunswick reconnaissent que le renforcement de leurs relations culturelles servira à élargir les marchés culturels, créer des occasions et utiliser rationnellement les ressources culturelles en contribuant à leur enrichissement mutuel;

EN CONSÉQUENCE,

Les soussignés, Billy Nungesser, Lieutenant-gouverneur de l'État de la Louisiane et Tammy Scott-Wallace, ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture de la province du Nouveau-

Brunswick, conviennent de ratifier le présent Protocole d'entente entre l'État de la Louisiane et la province du Nouveau-Brunswick en vue de promouvoir les avantages réciproques dans le domaine des relations culturelles entre la Louisiane et le Nouveau-Brunswick, et conviennent de ce qui suit:

La Louisiane et le Nouveau-Brunswick conviennent d'établir une initiative culturelle Louisiane-Nouveau-Brunswick en acceptant d'assumer conjointement les tâches suivantes:

1. Faire l'inventaire des liens culturels, artistiques et patrimoniaux existants entre la Louisiane et le Nouveau-Brunswick ;
2. Identifier les différences et les similitudes entre les activités économiques et les partenaires du domaine de la création au Nouveau-Brunswick et en Louisiane afin de propager les initiatives réussies ;
3. Explorer les pratiques exemplaires qui pourraient favoriser les partenariats entre les sites patrimoniaux et les musées du Nouveau-Brunswick et de la Louisiane ;
4. Examiner toute modalité destinée à faciliter les activités transfrontalières pour les artistes, les interprètes, les institutions et les entreprises du domaine de la création ;
5. Analyser les besoins de perfectionnement professionnel dans les activités patrimoniales et culturelles dans les deux juridictions avec les établissements d'enseignement.

La Louisiane et le Nouveau-Brunswick conviennent d'allouer du personnel à la réalisation des tâches décrites ci-après, en nommant un fonctionnaire de leurs administrations respectives en tant que personne-ressource (les «représentants des deux parties»).

L'exécution des tâches s'effectuera en deux phases. La phase 1 consistera en un examen des tâches susmentionnées pour extraire des principes communs afin d'orienter les efforts visant à soutenir des initiatives concrètes et évaluer les possibilités et les priorités. Cet examen sera réalisé en consultation avec les intervenants de l'industrie culturelle de la Louisiane et du Nouveau-Brunswick. Les représentants des deux parties devront remettre un rapport sur les activités de cette phase 1 à leurs gouvernements respectifs, au plus tard le 30 juin 2023.

Une fois la phase 1 complétée, la Louisiane et le Nouveau-Brunswick conviennent de passer à la phase 2. Cette seconde phase détaillera toutes les possibilités inventoriées lors de la phase 1 pour les prioriser et établira un échéancier des travaux à réaliser. Les représentants des deux parties soumettront un rapport définitif pour cette phase 2 à leurs gouvernements respectifs, au plus tard le 30 juin 2024.

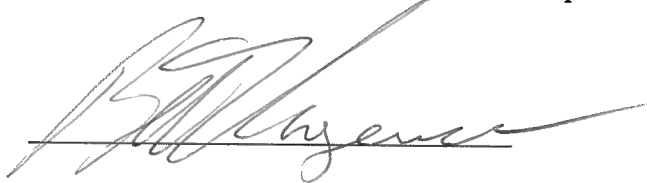
Lorsque les tâches susmentionnées seront achevées, la Louisiane et le Nouveau-Brunswick conviennent d'envisager de conclure un accord pour mettre en œuvre des interventions mutuellement avantageuses.

DISPOSITIONS FINALES

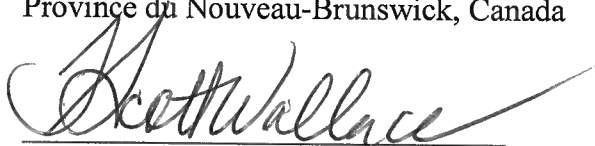
- (i) Les participants peuvent renouveler le présent protocole d'entente avec leur consentement mutuel écrit.
- (ii) Le présent protocole d'entente peut être modifié avec le consentement écrit de tous les participants.
- (iii) Ce protocole d'entente n'est pas destiné à créer des obligations légales en vertu du droit étatique, provincial ou international.

Signé et remis, le 13 du mois de octobre, 2022.

Billy Nungesser, Lieutenant-gouverneur
État de la Louisiane, États-Unis d'Amérique

Handwritten signature of Billy Nungesser in black ink, written over a horizontal line.

Tammy Scott-Wallace, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture
Province du Nouveau-Brunswick, Canada

Handwritten signature of Tammy Scott-Wallace in black ink, written over a horizontal line.



Arts Culture NB, 2023

